

PROVINCE DE QUEBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d’une séance ordinaire qui se tiendra, à moins d’avis contraire, en présence du public le 13 octobre 2026, à 19h, à la salle du Conseil municipal, située au des Érables, statueront sur les demandes de dérogation mineure pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande ayant pour effet de permettre :</u>
Route 148 Zone UL-01 Lot 5 925 364	➤ Autoriser une marge avant de 8,09 mètres de la ligne de lot alors que la grille des spécifications de la zone UL-01 du règlement de zonage numéro RU-902-2015 et ses amendements, prévoit une marge avant maximale de 5 mètres.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 15 septembre 2026



François Rioux , directeur général, greffier et trésorier

